

Département de l'Isère

Commune de PARMILIEU

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur la demande présentée par la société GONIN SAS TP CARRIERES de :

- **renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière située au « Communaux des Brosses » et de l'étendre en surface et profondeur**
- **renouveler l'autorisation d'exploiter des installations de traitement associées**
- **déroger à l'interdiction de destruction d'espèces protégées**
- **de défricher une partie des terrains du projet**

du lundi 4 janvier au jeudi 4 février 2021 inclus

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ANNEXE 2

**Documents relatifs à la publicité de l'enquête et
l'information du public**



Site historique de la carrière des Brosses à Parmilieu - Photo MR - novembre 2020

Michel RICHARD commissaire enquêteur

Sommaire

- Avis d'enquête publique	3
- Justificatif de publication : Le Dauphiné Libéré du 16 décembre 2020	4
- Justificatif de publication : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 18 décembre 2020	5
- Justificatif de publication : Le Dauphiné Libéré du 8 janvier 2021	6
- Justificatif de publication : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 8 janvier 2021	7
- Photographies : affichage sur le site du projet par GONIN SAS TP CARRIERES	8
- Photographies : mise à disposition d'un poste informatique à la communauté de communes LES BALCONS DU DAUPHINE à MORESTEL (38)	10
- Photographie : affichage en commune de PARMILIEU	10
- Photographie : affichage en commune de CHARETTE	11
- Photographie : affichage en commune de HIERES-SUR-AMBY	11
- Photographie : affichage en commune de LA-BALME-LES-GROTTE	11
- Photographie : affichage en commune de MONTALIEU-VERCIEU	12
- Photographie : affichage en commune de PORCIEU-AMBLAGNIEU	13
- Photographie : affichage en commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR	13
- Certificat d'affichage : commune de PARMILIEU	14
- Certificat d'affichage : commune de CHARETTE	15
- Certificat d'affichage : commune de HIERES-SUR-AMBY	16
- Certificat d'affichage : commune de LA-BALME-LES-GROTTE	17
- Certificat d'affichage : commune de MONTALIEU-VERCIEU	18

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Gonin
en vue de :

- ouverture d'une enquête publique unique sur les
demandes présentées par la société Gonin SAS TP Carrière en vue d'obtenir l'autorisation de
- renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Parmilieu
au lieu-dit « Communaux des Brosses » et de l'étendre en surface et en profondeur
- renouveler l'autorisation des installations de traitement associées
- déroger à l'interdiction de destruction d'espèces protégées
- défricher une partie des terrains du projet

sur la commune de Parmilieu
présentée par GONIN SAS TP CARRIERES Siège social : ZA du Coquillat
38357 SAINT CLAIR DE LA TOUR

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2020-12-02 du 4 décembre 2020 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite :

du lundi 4 janvier 2021 (ouverture de l'enquête à 14h) jusqu'au jeudi 4 février 2021 (clôture de l'enquête à 18 h)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- à la mairie de Parmilieu, sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère, à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête** mis à la disposition du public à la mairie de Parmilieu;
- **par courriel** à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 4 février 2021 (clôture de l'enquête à 18 heures) ;
- **par voie postale** à la mairie de Parmilieu, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de l'espace France Services des Balcons du Dauphiné, situé 84 place du 8 mai 45 , 38510 Morestel aux jours et horaires habituels d'ouverture après prise de rendez-vous au 04/74/80/39/33.

Le commissaire-enquêteur, M. Michel RICHARD, retraité de la fonction publique, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Parmilieu, aux jours et heures suivants :

- lundi 4 janvier 2021 de 14h à 17h
- mardi 19 janvier 2021 de 9h à 12h
- samedi 30 janvier 2021 de 9h à 12h
- jeudi 4 février 2021 de 15h à 18h.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Gonin Jean-Paul, directeur de Gonin SAS TP CARRIERES (tel : 04 74 97 20 78)
- **Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)**
- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.68).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Parmilieu et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

ANNONCES LÉGALES Publication LE DAUPHINÉ LIBERÉ du 16/12/2020

AVIS

Avis administratifs

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Projet de Schéma Régional des Carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes

En application des articles L.121-16 et R.121-19 du Code de l'Environnement, le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes procède à une concertation préalable du public pour l'élaboration du Schéma Régional des Carrières, selon la déclaration d'intention publiée sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). La concertation préalable du public aura lieu du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus.

Durant cette période, le public pourra consulter sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, rubrique "Concertation du public" <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/> les projets de :

- Dispositions prévoyant les conditions générales d'implantation des carrières ;
- Gisements d'intérêt national et régional ;
- Objectifs, orientations et mesures associées au scénario privilégié à ce stade ;
- Modalités de suivi et d'évaluation du schéma.

Le public pourra formuler ses questions, observations et propositions par voie électronique directement sur ce site internet.

230196200

Enquêtes publiques

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale de la Protection des Populations

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière au titre des ICPE et au titre des IOTA, de défricher une surface boisée, dans le cadre du projet d'extension et de déroger aux interdictions de destruction d'espèces animales protégées pour son établissement situé lieu-dit « Combe Chaude », « La Rochette », « Le Buvay » et « Rivoire de la Dame »

COMMUNE DE SASSENAGE présentée par la société VICAT
Siège social : 6 place de l'Île Tour Manhattan
92095 PARIS LA DEFENSE

Par arrêté préfectoral n° DDP-IC-2020-11-10 du 25 novembre 2020 en application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement, d'une durée de 33 jours, est prescrite :

du lundi 4 janvier 2021 à 8 h 30 au vendredi 5 février 2021 à 17 h

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) est consultable :

- au service technique municipal de Sassenage sis 4 rue Pierre de Coubertin - sur support papier et sur un poste informatique aux jours et heures suivants :

- Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- mercredi de 8h30 à 12h
- jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public au service technique municipal de la mairie de Sassenage
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddp-observations-ic@isere.gouv.fr
- par voie postale à la mairie de Sassenage, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, M. Jean-Marc DUNAL, maître de conférences des Universités, recevra les observations orales ou écrites du public au service technique municipal de Sassenage, aux jours et heures suivants :

- Lundi 4 janvier 2021 de 14h à 17h Mercredi 27 janvier 2021 de 9h à 12h
- Mardi 12 janvier 2021 de 9h à 12h Vendredi 5 février 2021 de 14h à 17h
- Jeudi 21 janvier 2021 de 14h30 à 17h30

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête. Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Jean-Pierre SIMON (mail : jean-pierre.simon@vicat.fr ; tél : 04.76.75.94.50) ; M. Pierre-Laurent ANTOINE (mail : pierre-laurent.antoine@vicat.fr ; tél : 04.76.27.23.14)
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél. : 04.56.55.49.68)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Sassenage et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique unique.

233683700

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Gomin, en vue de :

- Ouverture d'une enquête publique unique sur les demandes présentées par la société GONIN SAS TP Carrière en vue d'obtenir l'autorisation de :
- Renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Parmilieu au lieu-dit « Communaux des Brosses » et de l'étendre en surface et en profondeur
- Renouveler l'autorisation des installations de traitement associées
- Déroger à l'interdiction de destruction d'espèces protégées
- Défricher une partie des terrains du projet sur la commune de Parmilieu présentée par GONIN SAS TP CARRIERES

33575 SURENNE LA TOUR

Par arrêté préfectoral n° DDP-IC-2020-10-02 du 4 décembre 2020 en application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement, d'une durée de 32 jours, est prescrite :

- Du lundi 4 janvier 2021 (ouverture de l'enquête à 14 h)
- Jusqu'au jeudi 4 février 2021 (clôture de l'enquête à 18 h)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour

EURO LEGALES

Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

le dauphiné info

Le Journal d'Annonces Légales de référence

CONTACTS ISIRE : 04 76 88 73 86 / 04 76 88 73 24 / DLLegal@ledauphine.com

prendra la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- A la mairie de Parmilieu, sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère, à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 4 février 2021 (clôture de l'enquête à 19 heures) ;
- par voie postale à la mairie de Parmilieu, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de l'espace France Services des Balcons du Dauphiné, situé 84 place du 8 mai 45, 38510 Monestel aux jours et horaires habituels d'ouverture de l'enquête publique auprès de l'04/74/80/38/33.

Le commissaire-enquêteur, M. Michel RICHARD, retraité de la fonction publique, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Parmilieu, aux jours et heures suivants :

- Lundi 4 janvier 2021 de 14h à 17h
- Mardi 16 janvier 2021 de 9h à 12h
- Samedi 30 janvier 2021 de 9h à 12h
- Jeudi 4 février 2021 de 15h à 18h.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête. Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Gomin Jean-Paul, directeur de Gonin SAS TP Carrières (Tél : 04 74 87 14 63)
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél. : 04.56.55.49.68)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - Service installations classées, à la mairie de Parmilieu et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

233006100

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis d'attribution

advivo ADVIVO

Avis d'attribution

M. Nicolas BERTHON - Directeur Général
15 avenue de la Résistance - 38200 Vercors
Tél : 04 74 78 39 00
Site : www.advivo.fr
Objet : Attribution Sans et Privilèges du marché de l'OPH ADVIVO
Référence acheteur : 2020-06 - 01/JO
Nature du marché : Services
Procédure ouverte
Classification CPV : Principale : 66510000 - Services d'assurance Complémentaires : 66511000 - Services d'assurance vie

Agis | Avocats

Avocats - 4, place Saint Pierre - 38217 VIENNE CEDEX - Tél : 04 74 85 88 22

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

UN TÈNEMENT IMMOBILIER À USAGE AGRICOLE À ROCHE (38090)

Hameau de la Tiercerie, 91 Route de Saint Georges

Soit une contenance totale de 54a 14ca. Avec la moitié indivise d'une parcelle de terrain cadastrée : - Section F N° 616, Lieudit Montchatain, pour 10a 03ca - Section F N° 617, Lieudit Montchatain, pour 10a 03ca - Section F N° 619, Lieudit Montchatain, pour 02a 13ca - Section F N° 621, Lieudit Montchatain, pour 03a 23ca - Section F N° 622, Lieudit Montchatain, pour 03a 27ca - Section F N° 623, Lieudit Montchatain, pour 11a 40ca - Section F N° 126, Lieudit Montchatain, pour 13a 64ca

Soit une contenance totale de 54a 14ca. Avec la moitié indivise d'une parcelle de terrain cadastrée : - Section F N° 620, lieudit Montchatain, pour 01a 11ca . Et une parcelle de terrain cadastrée : - Section A N° 335, Lieudit Echaloupes, pour 91a 15ca. Composé de divers bâtiments et terrains attenants. Les bâtiments nécessitent une rénovation intégrale. Les terrains sont en friche. Le bien a été déclaré libre d'occupation.

Visite sur place le mardi 19 janvier 2021 à 9h00

MISE À PRIX : 18000,00 €

ADJUDICATION LE MARDI 02 FÉVRIER 2021 À 9 HEURES
A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de VIENNE (38200), Palais de Justice, 16 place Charles de Gaulle.

Cette vente est poursuivie à la requête de la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS de VIENNE sous le N° 605 520 071, dont le siège social est sis 4, Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, en vertu d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2016, poursuites et diligences de son mandataire légal en exercice, ayant pour avocat constitué Maître Alexine GRIFFAULT, avocat associé de la SELAS AGIS, avocat au Barreau VIENNE. Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire du lieu de la vente. Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du lieu de la vente ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Maître Alexine GRIFFAULT

66512000 - Services d'assurances accidents et maladie
66512200 - Services d'assurance maladie
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Judiciaire de Grenoble
2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex
Tél : 0476422000 - Fax : 0476422269
greffe-la-grenoble@jud.fr
Précisions concernant le(d) délai(s) d'introduction des recours : cf. adresse ci-dessus.
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 699244.72 €
Le titulaire est une PME : NON
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 08/12/20
Groupe ENTIS Mutuelles, 39 rue du Journal, 74960 Cran-Gevrier
Montant HT : 180 574,96 €
Le lot est : - Sous-traitance : non
- LOT N° 1 - Travaux
- Sous-traitance : non
- Assurance Santé
Nombre d'offres reçues : 5
Date d'attribution : 08/12/20
COLLECTEAM - 13 RUE CROQUECHATAGNE, 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin
Montant HT : 518 669,76 €
Le lot est une PME : NON
Sous-traitance : non
Renseignements complémentaires
Il s'agit de montants prévisionnels.
Pour le lot 1, le montant définitif de la cotisation sera calculé en application du taux de prime indiqué dans l'acte d'engagement au montant des salaires bruts de l'exercice concerné.
Le lot 2, le montant définitif de la cotisation sera calculé en application du tarif unique indiqué dans l'acte d'engagement au nombre d'années concerné.
Envoyez le 11/12/20 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://agissoft.marches-publics-info>

234035000

MAIRIE D'AUTRANS-MEAU DRE EN VERCORS

Avis d'attribution

M. Hubert ARNAUD - Maire
Le Village, 38112 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS
Tél : 04 78 95 20 18
Objet : Remplacement d'un sanitaire public - Autrans
Référence acheteur : 2020PPL14
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Attribution du marché : - LOT N° 1 - Travaux / VRD
Nombre d'offres reçues : 5
Date d'attribution : 08/12/20
Marché n° : 2020PPL14L
Montant HT : 5 810,00 €
- LOT N° 2 - Gros oeuvre / Maçonnerie / Etanchéité
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 08/12/20
Montant HT : 27 616,00 €
Envoyez le 11/12/20 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

234126200

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Géraldine THOMANN-ROUSSET Notaire Associée à LE PEAGE DE ROUSSILLON, 16 place Paul Morand, le 4 décembre 2020, Monsieur Stéphane Jacques Robert CANO, et Madame Aurélie GIROU, son épouse, demeurant ensemble à LA CHAPPELLE-DE-SURJEU (38150) 63 chemin du Pichat, Mariés à la mairie de CHAUDENAY (71150) le 30 juin 2012 sous le régime de la communauté d'acquies à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu au cet effet.

Pour insertion
Le notaire

234257100

SELAS AGIS

Avocats - 4, place Saint Pierre - 38217 VIENNE CEDEX - Tél : 04 74 85 88 22

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

UN TÈNEMENT IMMOBILIER À USAGE AGRICOLE À ROCHE (38090)

Hameau de la Tiercerie, 91 Route de Saint Georges

Soit une contenance totale de 54a 14ca. Avec la moitié indivise d'une parcelle de terrain cadastrée : - Section F N° 616, Lieudit Montchatain, pour 10a 03ca - Section F N° 617, Lieudit Montchatain, pour 10a 03ca - Section F N° 619, Lieudit Montchatain, pour 02a 13ca - Section F N° 621, Lieudit Montchatain, pour 03a 23ca - Section F N° 622, Lieudit Montchatain, pour 03a 27ca - Section F N° 623, Lieudit Montchatain, pour 11a 40ca - Section F N° 126, Lieudit Montchatain, pour 13a 64ca

Soit une contenance totale de 54a 14ca. Avec la moitié indivise d'une parcelle de terrain cadastrée : - Section F N° 620, lieudit Montchatain, pour 01a 11ca . Et une parcelle de terrain cadastrée : - Section A N° 335, Lieudit Echaloupes, pour 91a 15ca. Composé de divers bâtiments et terrains attenants. Les bâtiments nécessitent une rénovation intégrale. Les terrains sont en friche. Le bien a été déclaré libre d'occupation.

Visite sur place le mardi 19 janvier 2021 à 9h00

MISE À PRIX : 18000,00 €

ADJUDICATION LE MARDI 02 FÉVRIER 2021 À 9 HEURES
A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de VIENNE (38200), Palais de Justice, 16 place Charles de Gaulle.

Cette vente est poursuivie à la requête de la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS de VIENNE sous le N° 605 520 071, dont le siège social est sis 4, Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, en vertu d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2016, poursuites et diligences de son mandataire légal en exercice, ayant pour avocat constitué Maître Alexine GRIFFAULT, avocat associé de la SELAS AGIS, avocat au Barreau VIENNE. Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire du lieu de la vente. Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du lieu de la vente ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Maître Alexine GRIFFAULT

AVIS ADMINISTRATIFS

ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR-DU-PIN

A2020C09206

PREFECTURE DE L'ISERE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS
Installations classées pour la
protection de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation
environnementale présentée
par la société Gonin
en vue de :

-ouverture d'une enquête
publique unique sur les
demandes présentées par la
société Gonin SAS TP Carrière
en vue d'obtenir l'autorisation
de renouveler l'autorisation
d'exploiter la carrière de calcaire
située sur le territoire de la
commune de Parmilieu
au lieu-dit

« Communaux des Brosses »
et de l'étendre en surface
et en profondeur

- renouveler l'autorisation
des installations de
traitement associées
- déroger à l'interdiction de
destruction d'espèces
protégées

- défricher une partie des
terrains du projet
sur la commune de Parmilieu
présentée par
GONIN SAS TP CARRIERES
Siège social : ZA du Coquillat
38357 SAINT CLAIR DE LA
TOUR

Par arrêté préfectoral n°DDPP-
IC-2020-12-02 du 4 décembre
2020 une enquête publique sur le
projet susvisé, d'une durée de 32
jours, est prescrite :

du lundi 4 janvier 2021 (ouver-
ture de l'enquête à 14 h) jusqu'au
jeudi 4 février 2021 (clôture de
l'enquête à 18 h).

Au terme de la procédure, une
autorisation environnementale as-
sortie du respect de prescriptions
ou un refus pourra être adopté par
arrêté préfectoral. L'autorité com-
pétente pour prendre la décision
est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête
publique, le dossier comprenant

une étude d'impact et l'avis de
l'autorité environnementale, est
consultable :

- à la mairie de Parmilieu, sur
support papier, aux jours et heures
habituels d'ouverture au public de
la mairie ;

- sur le site Internet des services
de l'État en Isère, à l'adresse sui-
vante : www.isere.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête
publique, les intéressés pourront
formuler leurs observations et
propositions :

- sur le registre d'enquête mis à
la disposition du public à la mairie
de Parmilieu ;

- par courriel à l'adresse élec-
tronique suivante :

[ddpp-observations-ic@
isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au jeudi 4
février 2021 (clôture de l'enquête
à 18 heures) ;

- par voie postale à la mairie de
Parmilieu, à l'attention du commis-
saire enquêteur.

L'ensemble de ces observations
et propositions sera annexé au
registre d'enquête tenu à disposi-
tion au siège de l'enquête. Les
observations et propositions trans-
mises par voie électronique seront
consultables, dans les meilleurs
délais, sur le site internet des ser-
vices de l'Etat en Isère
(www.isere.gouv.fr).

Le dossier dans son intégralité
pourra également être consulté
sur un poste informatique acces-
sible gratuitement au sein de l'es-
pace France Services des Balcons
du Dauphiné, situé 84 place du 8
mai 45, 38510 Morestel aux jours
et horaires habituels d'ouverture
après prise de rendez-vous au
04/74/80/39/33.

Le commissaire-enquêteur, M.
Michel RICHARD, retraité de la
fonction publique, recevra les ob-
servations orales ou écrites du
public en mairie de Parmilieu, aux
jours et heures suivants :

- lundi 4 janvier 2021 de 14h à
17h

- mardi 19 janvier 2021 de 9h à
12h

- samedi 30 janvier 2021 de 9h
à 12h

- jeudi 4 février 2021 de 15h à
18h.

En cas d'empêchement, un
commissaire enquêteur rempla-
çant pourra être nommé après in-
terruption de l'enquête.

Toute information sur le projet
peut être demandée auprès de :

- M. GONIN Jean-Paul, direc-

teur de Gonin SAS TP CAR-
RIERES (tel : 04 74 97 14 83)

- Service installations classées
de la direction départementale de
la protection des populations
(DDPP) - 22 avenue Doyen Louis
Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.4-
9.68).

Toute personne peut, sur sa
demande et à ses frais, obtenir
communication du dossier d'en-
quête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du
commissaire-enquêteur pourront
être consultés à la DDPP – service
installations classées, à la mairie
de Parmilieu et sur le site internet
des services de l'Etat en Isère
(www.isere.gouv.fr), pendant une
durée d'un an à compter de la
clôture de l'enquête.

A2020C09222

Commune de
SAINT SULPICE
DES RIVOIRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
ALIENATION DU
CHEMIN RURAL
DE «CHAMPBOUQUET »

Par arrêté N° 2020-010 en date
du 30 novembre 2020, le Maire de
Saint-Sulpice des Rivoires a or-
donné l'ouverture d'une enquête
publique relative à l'aliénation
d'une partie du chemin rural au
lieu dit Champbouquet.

Cette enquête se déroulera
pendant une durée de 16 jours
consécutifs, du lundi 11 janvier
2021 à 9h au mardi 26 janvier 2021
à 18h, aux jours et heures habi-
tuels d'ouverture de la mairie de
Saint Sulpice des Rivoires
(38620), 84 rue des Écoliers, soit
les lundis, mercredis, vendredis de
09h00 à 11h00 et mardis de 16h00
à 18h30.

Chacun pourra y prendre
connaissance du dossier et éven-
tuellement, consigner ses obser-
vations sur le registre d'enquête ou
les adresser, « à l'attention du
commissaire enquêteur », par
courrier postal sous enveloppe
portant la mention «ne pas ouvrir
» ou par voie électronique à
l'adresse :

[mairie.saintsulpicedesrivoires@
paysvoironnais.com](mailto:mairie.saintsulpicedesrivoires@paysvoironnais.com)

Monsieur Étienne BOISSY, «

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :
<https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

237705400

DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

Divers

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRENOBLE

Extrait d'un jugement de déclaration d'absence

Par jugement en date du 16 novembre 2020, le Tribunal judiciaire de GRENOBLE a déclaré judiciairement l'absence de **Mohammed CHIKHAOUI**, né en 1916 à INKERMANN, département de MOSTAGHANEM (ALGERIE), de son dernier domicile connu, situé 1 Allée du Limousin à ECHIROLLES (Isère) et son jugement rectificatif en date du 23 novembre 2020.

Pour extrait, Le Greffier

237585400

AVIS

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE L'ISERE
Direction Départementale de la Protection des Populations

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière au titre des ICPE et au titre des IOTA, de défricher une surface boisée, dans le cadre du projet d'extension et de déroger aux interdictions de destruction d'espèces animales protégées pour son établissement situé lieux-dits « Combe Chaude », « La Rochette », « Le Buvay » et « Rivoire de la Dame ».

COMMUNE DE SASSENAGE présentée par la société VICAT
Siège social : 6 place de l'Iris-Tour Manhattan
92095 PARIS LA DEFENSE

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2020-11-10 du 25 novembre 2020 une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite : du lundi 4 janvier 2021 à 8 h 30 au vendredi 5 février 2021 à 17 h

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) est consultable :

- au service technique municipal de Sassenage sis 4 rue Pierre de Coubertin - sur support papier et sur un poste informatique aux jours et heures suivants :

- Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

- mercredi de 8h30 à 12h

- Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

- sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public au service technique municipal de la mairie de Sassenage ;

- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au 5 février 2021 à 17 h ;

- par voie postale à la mairie de Sassenage, à l'attention du commissaire enquêteur.

PREFECTURE DE L'ISERE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Gonin, en vue de :

- Ouverture d'une enquête publique unique sur les demandes présentées par la société Gonin SAS TP Carrière en vue d'obtenir l'autorisation de :

- Renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Parmilieu au lieu-dit « Communaux des Brosses » et de l'étendre en surface et en profondeur

- Renouveler l'autorisation des installations de traitement associées

- Déroger à l'interdiction de destruction d'espèces protégées

- Défricher une partie des terrains du projet sur la commune de Parmilieu présentée par GONIN SAS TP CARRIERES
Siège social : ZA du Coquillat
38357 SAINT CLAIR DE LA TOUR

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2020-12-02 du 4 décembre 2020 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite :

- Du lundi 4 janvier 2021 (ouverture de l'enquête à 14 h) jusqu'au jeudi 4 février 2021 (clôture de l'enquête à 18 h)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- A la mairie de Parmilieu, sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;

- sur le site internet des services de l'Etat en Isère, à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public à la mairie de Parmilieu ;

- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 4 février 2021 (clôture de l'enquête à 18 heures) ;

- par voie postale à la mairie de Parmilieu, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de l'espace France Services des Balcons du Dauphiné, situé 84 place du 8 mai 45, 38510 Morestel aux jours et horaires habituels d'ouverture après prise de rendez-vous au 04/74/80/39/33.

Le commissaire-enquêteur, M. Michel RICHARD, retraité de la fonction publique, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Parmilieu, aux jours et heures suivants :

- Lundi 4 janvier 2021 de 14h à 17h

- Mardi 19 janvier 2021 de 9h à 12h

- Samedi 30 janvier 2021 de 9h à 12h

- Jeudi 4 février 2021 de 15h à 18h.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Gonin Jean-Paul, directeur de Gonin SAS TP Carrières (Tél : 04 74 97 14 83).

- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (Tél : 04.56.59.49.68).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - Service installations classées, à la mairie de Parmilieu et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

233906700

Le DL : Vendredi 8 Janvier 2021

AVIS ADMINISTRATIFS

A2021C09207

PREFECTURE DE L'ISERE

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS**
Installations classées pour la
protection de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation
environnementale présentée
par la société Gonin**
en vue de :

-ouverture d'une enquête
publique unique sur les
demandes présentées par la
société Gonin SAS TP Carrière
en vue d'obtenir l'autorisation
de renouveler l'autorisation
d'exploiter la carrière de cal-
caire située sur le territoire de
la commune de Parmillieu
au lieu-dit

« Communaux des Brosses »
et de l'étendre en surface

et en profondeur
- renouveler l'autorisation
des installations de
traitement associées
- déroger à l'interdiction de
destruction d'espaces
protégées
- défricher une partie des
terrains du projet
sur la commune de Parmillieu
présentée par
GONIN SAS TP CARRIERES
Siège social : ZA du Coquillat
38357 SAINT CLAIR DE LA
TOUR

Par arrêté préfectoral n°DDPP-
IC-2020-12-02 du 4 décembre
2020 une enquête publique sur le
projet susvisé, d'une durée de 32
jours, est prescrite :

du lundi 4 janvier 2021 (ouver-
ture de l'enquête à 14 h) jusqu'au
jeudi 4 février 2021 (clôture de
l'enquête à 18 h).

Au terme de la procédure, une
autorisation environnementale as-
sortie du respect de prescriptions
ou un refus pourra être adopté par
arrêté préfectoral. L'autorité com-
pétente pour prendre la décision
est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête
publique, le dossier comprenant
une étude d'impact et l'avis de
l'autorité environnementale, est
consultable :

- à la mairie de Parmillieu, sur

support papier, aux jours et heures
habituels d'ouverture au public de
la mairie ;

- sur le site internet des services
de l'État en Isère, à l'adresse sui-
vante : www.isere.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête
publique, les intéressés pourront
formuler leurs observations et
propositions :

- sur le registre d'enquête mis à
la disposition du public à la mairie
de Parmillieu ;

- par courriel à l'adresse élec-
tronique suivante :
[ddpp-observations-ic@
isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au jeudi 4
février 2021 (clôture de l'enquête
à 18 heures) ;

- par voie postale à la mairie de
Parmillieu, à l'attention du commis-
saire enquêteur.

L'ensemble de ces observations
et propositions sera annexé au
registre d'enquête tenu à disposi-
tion au siège de l'enquête. Les
observations et propositions trans-
mises par voie électronique seront
consultables, dans les meilleurs
délais, sur le site internet des ser-
vices de l'Etat en Isère
(www.isere.gouv.fr).

Le dossier dans son intégralité
pourra également être consulté
sur un poste informatique acces-
sible gratuitement au sein de l'es-
pace France Services des Balcons
du Dauphiné, situé 84 place du 8
mai 45, 38510 Morestel aux jours
et horaires habituels d'ouverture
après prise de rendez-vous au
04/74/80/39/33.

Le commissaire-enquêteur, M.
Michel RICHARD, retraité de la
fonction publique, recevra les ob-
servations orales ou écrites du
public en mairie de Parmillieu, aux
jours et heures suivants :

- lundi 4 janvier 2021 de 14h à
17h

- mardi 19 janvier 2021 de 9h à
12h

- samedi 30 janvier 2021 de 9h
à 12h

- jeudi 4 février 2021 de 15h à
18h.

En cas d'empêchement, un
commissaire enquêteur rempla-
çant pourra être nommé après in-
terruption de l'enquête.

Toute information sur le projet
peut être demandée auprès de :

- M. GONIN Jean-Paul, direc-
teur de Gonin SAS TP CAR-
RIERES (tel : 04 74 97 14 83)

- Service installations classées

de la direction départementale de
la protection des populations
(DDPP) - 22 avenue Doyen Louis
Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.4-
9.68).

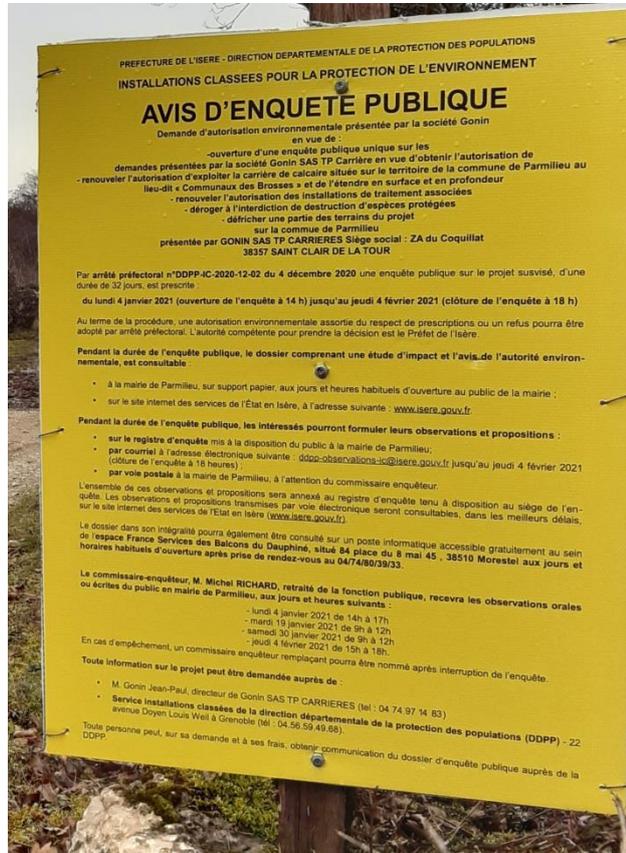
Toute personne peut, sur sa
demande et à ses frais, obtenir
communication du dossier d'en-
quête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du
commissaire-enquêteur pourront
être consultés à la DDPP - service
installations classées, à la mairie
de Parmillieu et sur le site internet
des services de l'Etat en Isère
(www.isere.gouv.fr), pendant une
durée d'un an à compter de la
clôture de l'enquête.

Affichage sur le site du projet par la SAS GONIN TP CARRIERES



Photographies prises le 16 décembre 2020 par Monsieur J-P GONIN, Directeur technique de la SAS GONIN TP CARRIERES.



Constat photographique effectué le 4 janvier 2021 par Michel RICHARD, commissaire enquêteur.

Consultation publique depuis un poste informatique dédié de l'Espace France Services de MORESTEL (38)



Affichage en commune de PARMILIEU, siège de l'enquête

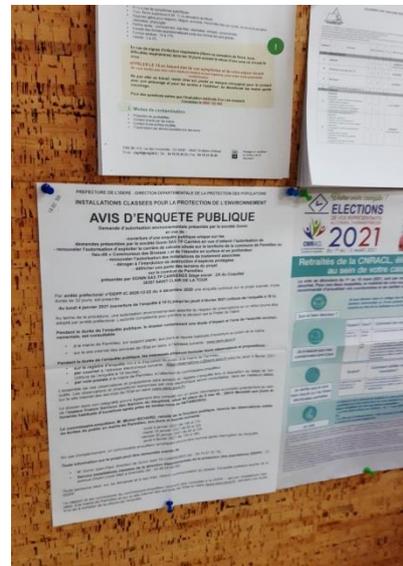


Photos Michel RICHARD – 4 janvier 2021

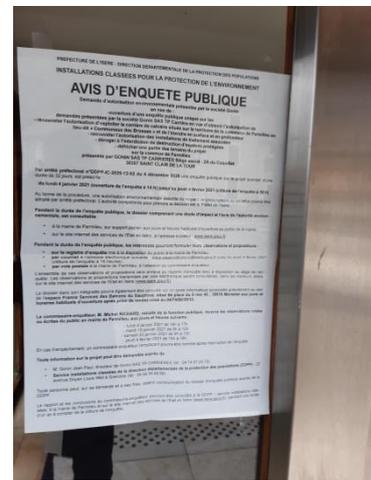
Affichage en commune de CHARRETTE



Affichage en commune de HIERES-SUR-AMBY

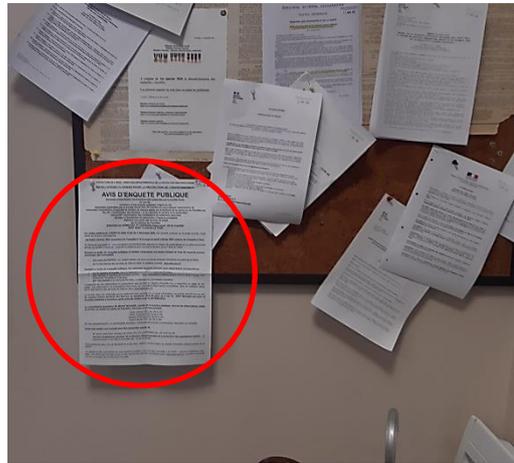


Affichage en commune de LA-BALME-LES-GROTTES



Photos Michel RICHARD – 4 janvier 2021

Affichage en commune de MONTALIEU-VERCIEU



Affichage constaté : en intérieur le 4 janvier 2021



en extérieur le 19 janvier 2021

Affichage en commune de PORCIEU-AMBLAGNIEU



Affichage en commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR



Photos Michel RICHARD – 4 janvier 2021

Certificat d'affichage de PARMILIEU



Direction départementale de la protection des populations

Service installations classées

DEPARTEMENT DE L'ISERE

INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de Parmilieu certifie qu'un avis de l'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GONIN SAS TP CARRIERES en vue de renouveler et d'étendre la carrière située au lieu-dit « Communaux des Brosses » sur la commune de Parmilieu ;

a été affiché dans la commune de : Parmilieu

du 17/12/2020 (soit 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête)

au 04/02/2021

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 05/02/2021
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature de Maire, E. TERUEL



Tél : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp@isere.gouv.fr
Adresse, 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6
38028 Grenoble Cedex 1

Certificat d'affichage de CHARRETTE



PRÉFET
DE L'ISÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de la protection des populations

Service installations classées

DEPARTEMENT DE L'ISERE

INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de la commune de CHARRETTE..... certifie qu'un avis de l'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GONIN SAS TP CARRIERES, en vue de renouveler et d'étendre la carrière au lieu-dit «Communaux des Brosses », sur la commune de Parnilieu ;

a été affiché dans la commune de : CHARRETTE.....

du 16.12.2020..... (soit 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête)

au 31.02.2021.....

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 31.02.2021
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature



Le Maire,
Mervé COURTEJAIRE

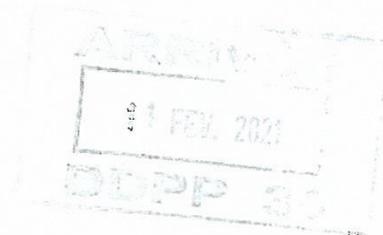
Tél : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp@isere.gouv.fr
Adresse, 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6
38028 Grenoble Cedex 1

Certificat d'affichage de HIERES SUR AMBY



Direction départementale de la protection des populations

Service installations classées



DEPARTEMENT DE L'ISERE

INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de la commune de HIERES SUR AMBY..... certifie qu'un avis de l'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GONIN SAS TP CARRIERES, en vue de renouveler et d'étendre la carrière au lieu-dit «Communaux des Brosses », sur la commune de Parmilieu ;

a été affiché dans la commune de :HIERES - SUR - AMBY.....

du 16/11/2020..... (soit 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête)

au 07/02/2021.....

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 08/02/2021
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

 Signature
Le Maire
Jean-Pierre MARCEL



Tél : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp@isere.gouv.fr
Adresse, 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6
38028 Grenoble Cedex 1

Certificat d'affichage de LA BALME LES GROTTES



PRÉFET
DE L'ISÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de la protection des populations

Service installations classées

DEPARTEMENT DE L'ISERE

INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de la commune de LA BALME LES GROTTES certifie qu'un avis de l'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GONIN SAS TP CARRIERES, en vue de renouveler et d'étendre la carrière au lieu-dit «Communaux des Brosses », sur la commune de Parmilieu ;

a été affiché dans la commune de : LA BALME LES GROTTES.....

du 14/12/20..... (soit 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête)

au 05/02/21.....

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 05/02/21
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

Tél : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp@isere.gouv.fr
Adresse, 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6
38028 Grenoble Cedex 1

Certificat d'affichage de MONTALIEU-VERCIEU



Direction départementale de la protection des populations

Service installations classées

MAIRIE DE MONTALIEU-VERCIEU
COURRIER ARRIVÉ
11 DEC. 2020

DEPARTEMENT DE L'ISERE

INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de la commune de Montalieu-Vercieu (Isère) certifie qu'un avis de l'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GONIN SAS TP CARRIERES, en vue de renouveler et d'étendre la carrière au lieu-dit «Communaux des Brosses », sur la commune de Parmilieu ;

a été affiché dans la commune de : MONTALIEU - VERCIEU (Isère)

du 16 décembre 2020 (soit 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête)

au 05 janvier 2021

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 23 février 2021
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

Tél : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp@isere.gouv.fr
Adresse, 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6
38028 Grenoble Cedex 1